

ASSOCIATION FEDEREC
Siège social : 101, rue de Prony
75017 PARIS

**Attestation du commissaire aux comptes,
concernant le financement du dialogue social**

FEDEREC	Exercice 31/12/2015
NEP-9030 : Attestation entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	Page n°1/3 (+ 8 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05-57-51-70-53 - ✉ 05-57-74-15-39 Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux	

ASSOCIATION FEDEREC
Siège social : 101, rue de Prony
75017 PARIS

**Attestation du commissaire aux comptes,
concernant le financement du dialogue social**

Monsieur le Président,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, et en réponse à la demande formulée par votre directeur¹, j'ai procédé à la vérification des informations suivantes qui sont liées au financement du dialogue social :

- ✓ FEDEREC a établi un rapport détaillant l'animation du dialogue social et a évalué le financement de ces actions à 102.947,56 euros.

Il m'appartient d'attester les informations ainsi établies.

Mon intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Mes travaux ont consisté à :

- ✓ Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité de FEDEREC pour m'assurer de la concordance des informations mentionnées dans l'annexe communiquée mentionnant un total général consacré au dialogue social de 102.947,56 euros
- ✓ Vérifier la concordance des ventilations des temps consacrés et de leur coût avec les éléments en ma possession tout en les confrontant à l'observation du fonctionnement de FEDEREC.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur :

- ✓ La concordance des informations figurant sur le document joint à la présente attestation avec la comptabilité ;
- ✓ La conformité de ces informations avec les décisions de la direction
- ✓ La sincérité des informations présentées dans le rapport.

¹ Dont copie est jointe à la présente attestation

FEDEREC	Exercice 31/12/2015
NEP-9030 : Attestation entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	Page n°2/3 (+ 8 pages annexées)
SCP Rivière - Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05-57-61-70-53 - ✉ 05-57-74-15-39 Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux	

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre pour les besoins de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les diligences que tout tiers ayant eu communication de cette attestation pourrait par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de ses intérêts.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, notre responsabilité à l'égard de votre société et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française.

Fait à Libourne, le 21/06/2016

Le commissaire aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres

Guillaume Rivière
Associé cogérant



FEDEREC	Exercice 31/12/2015
NEP-9030 : Attestation entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	Page n°3/3 (+ 8 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05.57.51.70.53 - ✉ 05.57.74.15.39 Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux	



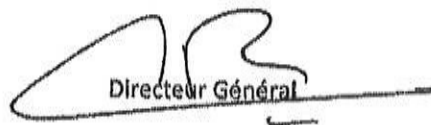
Paris, le 20 juin 2016

Monsieur Guillaume RIVIERE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je, soussigné, Manuel BURNAND, Directeur Général de FEDEREC, vous demande, dans le cadre de votre mission de Commissaire aux Comptes de la Fédération des Entreprises du Recyclage « FEDEREC » d'attester les éléments relatifs au financement du dialogue social et plus particulièrement le rapport détaillé prévu à l'article L 2135-16 alinéas 1 et 2 du Code du Travail, ainsi que le calcul du coût du financement du dialogue social qui s'élève à 102 947,56 €

Ces éléments sont joints en annexe à cette demande.

Manuel BURNAND



Directeur Général

P. J. : 6



A Paris, le 21 Juin 2016

Objet : Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné Jean Philippe CARPENTIER, Président de Federec, déclare sur l'honneur que les fonds reçus par Federec au titre de la contribution de 0.016% due par les employeurs au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (Article 3) ont été utilisés conformément à leur objet, dans le respect de la convention entre l'AGFPN et Federec en date du 9 février 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Jean Philippe CARPENTIER
Président de Federec



BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RECUPERATION - Brochure 3228 – IDCC 637

RAPPORT DETAILLE PREVU A L'ARTICLE L2135-16 al 1 et 2 du code du travail

La branche des industries et commerces de la récupération compte 27 322 salariés en 2014 et 1300 entreprises (représentant 2500 sites)

Une organisation patronale : Fédération des entreprises du recyclage

5 organisations syndicales représentatives : FGMM CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, CGT.

Une consultante extérieure est chargée de l'animation des réunions, du suivi du dialogue social et des missions décrites ci-dessous, assistée d'une personne chargée du secrétariat. Son bureau est situé dans le Nord Pas de Calais au sein de FEDEREC NORD PICARDIE, un permanent FEDEREC est affecté à ces missions pour 10 % de son temps (bureau au siège de la Fédération à Paris).

La délégation patronale est composée de représentants d'entreprises du recyclage sur l'ensemble du territoire. La délégation syndicale est composée de permanents syndicaux et de salariés détachés des entreprises de la branche, issus également de différentes régions.

Le dialogue social est actif dans la branche avec notamment, au-delà des réunions de négociations sur les sujets réglementaires dédiés à la branche, des contractualisations et des travaux engagés avec l'Etat depuis 2010. (CEP et ADEC).

Sur les missions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairemment et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,

En 2015, les partenaires sociaux se sont réunis à 8 reprises sur les négociations sociales (commission sociale) et la politique emploi formation (CPNEFP).

Ces réunions se tiennent généralement à Paris sur le format d'une journée entière. Une fois par an, ces réunions sont décentralisées en Province.

Les dates des paritaires ont été les suivantes

29 janvier 2015 à Paris - 24 mars 2015 à Paris - 21 mai 2015 à Paris - 9 juillet 2015 à Paris - 10 & 11 septembre 2015 à St Valéry s/Somme - 8 octobre 2015 à Paris - 2 novembre 2015 à Paris - 10 décembre 2015 à Paris

Ont été signés en 2015 les accords de branche portant sur les sujets :

Accord du 29 janvier 2015 sur l'organisation du temps partiel

Avenant du 18 février 2015 à l'accord de prévoyance

Accord du 24 mars 2015 sur les heures supplémentaires des chauffeurs et équipages de transport et CET

Avenant du 24 mars 2015 portant modification de l'art 58 bis de la convention collective

Accord du 21 mai 2015 sur la prime de vacances

Accord du 21 mai 2015 sur le transfert des fonds de la professionnalisation vers l'apprentissage

Accord du 9 juillet 2015 relatif au pacte de responsabilité

Accord du 9 juillet 2015 portant classification des certificats de qualification professionnelle opérateur de tri manuel et opérateur de tri mécanisé

Avenant du 9 juillet 2015 à l'accord de prévoyance

Accord du 10 décembre 2015 sur la réforme de la formation professionnelle

Les partenaires sociaux se sont également réunis en section paritaire professionnelle (SPP) à 4 reprises en 2015 : 26 janvier 2015 à Paris, 20 mai 2015 à Paris, 8 octobre 2015 et 7 décembre 2015 à Paris. Pour ces SPP, il n'y a pas de frais de location de salle car elles sont organisées par l'OPCA de branche dans une salle mise à disposition.

L'ensemble des réunions paritaires décrites ci-dessus et les formalités liées à la signature des accords, à leur publicité et aux formalités de dépôt occasionnent des frais divers dont le récapitulatif fait l'objet d'un tableau en annexe :

- Frais de mise à disposition d'une consultante externe en charge de l'animation du dialogue social et salaires d'une personne au sein de FEDEREC ;
- Frais de déplacement, hébergement des organisations syndicales ;
- Frais de restauration et location de salles pour l'ensemble des partenaires sociaux
- Frais administratifs (affranchissement, reprographie, téléphonie, bureautique, location de bureaux etc...)

Par ailleurs, FEDEREC et ses partenaires sociaux sont mobilisés sur la réforme de la formation professionnelle ; ils ont ainsi construit en 2015 la liste « Compte Personnel de Formation » de branche afin de permettre à leurs salariés de s'engager dans des démarches de certification.

Le poste d'administration de la liste CPF est tenu par la personne chargée du dialogue social de la branche et représente une part importante du temps passé dans le cadre de la mission

(création et modification de la liste, lien avec le COPANEF et réunions avec le club des utilisateurs éditeurs par la caisse des dépôts – réunion du 14 octobre 2015.)

Les partenaires sociaux sont également conscients de la nécessité d'accompagner certains salariés sur le sujet de l'alphabétisation et du socle de compétences et de connaissances (pour rappel, plus de la moitié des salariés de la branche a un niveau égal ou inférieur au niveau V (niveau CAP)). La CPNEFP de branche a reçu délégation du COPANEF pour délivrer le socle le 7 juillet 2015.

La CPNEFP est également certificatrice des 2 CQP de branche construits dans le cadre de l'ADEC et des 3 CQPI auxquels elle a choisi d'adhérer.

Sur la participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.

Après un contrat d'étude prospective menée par la branche en 2010 où est ressortie clairement la nécessité de construire une politique emploi formation adaptée aux exigences du secteur, un contrat cadre (ADEC) a été signé en 2011 entre la profession, la DGEFP, l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie.

Celui-ci prévoit un certain nombre d'objectifs en matière de professionnalisation des ressources humaines, de montée en compétence des salariés et d'attractivité des métiers.

Renouvelé en 2014, l'ADEC vise à professionnaliser près de 1 000 salariés et demandeurs d'emploi.

L'ADEC Recyclage 2014-2015 se décline autour de 3 axes :

Axe 1 : renforcer et professionnaliser les ressources humaines afin de favoriser une meilleure prise en compte des évolutions des emplois et des compétences dans les entreprises

Axe 2 : sécuriser les parcours professionnels des salariés pour développer leur employabilité par une démarche de certification nationale accompagnée d'expérimentation territoriale et de parcours de formation

L'objectif des actions qui ont été menées dans le cadre notamment de l'ADEC a été le suivant :

- * élever le niveau de compétences des salariés,
- * attirer des compétences extérieures vers la branche

- * et permettre la construction de parcours professionnels capables de suivre les évolutions des métiers.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux se sont dotés d'objectifs forts concernant notamment la politique de certification de la branche.

Deux CQP opérateur de tri ont ainsi été développés en 2014 et la branche a souhaité également travailler sur trois CQPI. « **Conducteur d'Equipements Industriels, Animateur d'Equipe, Opérateur de Maintenance Industrielle** »

21 CQP ont été validés en 2015

Un jury paritaire CQPI s'est tenu le 8 octobre 2015

Par ailleurs, afin de développer l'offre de formation spécifique à la branche, les partenaires sociaux ont travaillé sur le **renforcement d'un réseau d'organismes de formation sur tout le territoire.**

- **Axe 3 : améliorer l'image et l'attractivité de la branche du recyclage en ciblant particulièrement les jeunes, les prescripteurs mais aussi les partenaires institutionnels**

Ces missions ont représenté 11 réunions paritaires en 2015

Identification des financements octroyés à l'organisation par le fonds paritaire national

Pour l'année 2015, FEDEREC a reçu 39 418 € versés par l'AGFPN.

Date de réception : 1^{er} mars 2016

Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus :

Les crédits reçus liés à la subvention sont enregistrés directement dans les produits à la date de leur versement.

Processus d'affectation des charges :

10 % des charges Indirectes sont affectées au financement du dialogue social.

En 2015, le coût des charges directes et indirectes induites par le financement du dialogue social de la Branche a été de 102 947,56 €

En annexe du présent rapport :

Un tableau de synthèse reprenant les coûts directs liés à l'organisation des réunions précitées : locations de salle, déjeuner, salaires des permanents de Federec ou des personnes externes chargés de l'animation des réunions ainsi que les coûts indirects.

Le bilan des actions menées en 2015 dans le cadre de l'ADEC

Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination

Attestation du commissaire aux comptes

Les comptes annuels de l'organisation (2015)

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2015

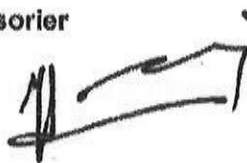
Signature du représentant de FEDEREC :

Jean-Philippe CARPENTIER : Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Signature du responsable financier de FEDEREC :

Jean-Pierre GAUDIN : Trésorier

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, stylized 'G' on the right.

Commissions paritaires liées aux missions d'intérêt général visées à l'art 2135-11 du code du travail - année 2015 - branche des industries et commerces de la récupération

Réunions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques sociales paritaires et dans le cadre des organismes gérés conjointement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours	Nombre de collaborateurs FEDEREC présents	Temps passé en réunion (en jours pour l'ensemble des collaborateurs)	Tout jours	Coûts salariaux	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
Commission sociale et CPNEFP	28-jan-Paris	Paris	1	1	1	1	337,12	-	1.300,03	570,21	2.207,33
Commission sociale et CPNEFP	24-mars-Paris	Paris	1	1	1	1	337,12	-	1.538,98	713,08	2.589,18
Commission sociale et CPNEFP	27-mai-Paris	Paris	1	1	1	1	337,12	-	1.254,02	886,37	2.478,11
Commission sociale et CPNEFP	09-juin-Paris	Paris	1	1	1	1	337,12	-	1.387,00	418,18	2.140,30
Commission sociale et CPNEFP	10-11-sept-St Valéry	St Valéry	2,5	1	2,5	2,5	842,80	-	9.059,50	1.378,91	11.291,21
Commission sociale et CPNEFP (le 1er)	08-oct-Paris	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	404,50	668,78	1.242,84
CPNEFP handicap	02-nov-Paris	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	345,50	514,06
Commission sociale et CPNEFP	10-déc-Paris	Paris	1	1	1	1	337,12	-	1.466,38	621,22	2.423,70
SPP	25-jan-Paris	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	506,15	674,72
SPP	20-mai-Paris	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	-	168,56
SPP	06-oct-Paris	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	-	168,56
SPP	07-déc-Paris	Paris	0	0	0	0	-	-	-	-	-
TOTAL			10	10	10	10	3.371,20	-	16.468,73	6.118,41	25.859,34

Participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence des paritaires, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de médiation, la négociation, la consultation et la concertation.	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours	Nombre de collaborateurs FEDEREC présents	Temps passé en réunion (en jours pour l'ensemble des collaborateurs)	Tout jours	Coûts salariaux	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
13/02/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	871,16	789,72
03/03/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	554,15	622,72
06/03/2015	CPNL	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	651,58	820,12
13/04/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	554,15	722,72
24/04/2015	CPNL	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
16/05/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
03/07/2015	CPNL	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
07/09/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	535,35	703,94
19/10/2015	CPNL	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
12/12/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
18/12/2015	Conseil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	168,56	-	-	482,48	651,04
TOTAL			5,5	5,5	5,5	5,5	1.827,16	-	-	5.007,40	6.834,56

Facture mise à disposition consultant externe - journalier	coût annuel
COTE DES ENTREPRISES	57 000,00
TOTAL	57 000,00

Charges sociales concernant le fonctionnement de l'organisation	coût annuel	TVA
oyer	95 174,42	1 617,44
assurances	1 778,59	177,79
prévisions sociales	8 083,72	568,37
location de matériel bureautique	51 000,00	5 100,00
autres charges sociales et CAC	50 000,00	5 000,00
autres charges sociales et CAC	50 000,00	5 000,00
autres charges sociales et CAC	50 000,00	5 000,00
autres charges sociales et CAC	50 000,00	5 000,00
autres charges sociales et CAC	50 000,00	5 000,00
TOTAL	131 865,03	13 186,05

Total général	102 947,56
----------------------	-------------------

Jean-Philippe CARPENTIER
Président



